

Argentan Intercom
Monsieur Michel LERAT,
Vice-Président
12 route de Sées
61205 Argentan cedex

Alençon, le 18 décembre 2020

Le Président

Objet : modification n°1 du PLU de Trun

Dossier suivi par : Margot DENERY

Fonction : chargée de mission aménagement - urbanisme

Tél. : 02.33.32.48.15

Siège social
52 Boulevard du 1^{er} Chasseurs
CS 80036
61 001 Alençon cedex
Tél. : 02 33 31 48 00
Fax : 02 33 29 47 99
accueil@orne.chambagri.fr

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier reçu en date du 30 novembre 2020, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture. Nous vous en remercions.

Cette modification concerne l'ouverture à l'urbanisation d'une zone actuellement classée en 2AU d'une superficie de 6 200m².

Après analyse de la zone urbaine de la commune, le projet de modification nous amène aux remarques suivantes :

Dans un premier temps, il s'avère que le document d'urbanisme est fortement consommateur d'espaces. Si en 2013 il était conforme à la réglementation nationale, aujourd'hui il s'avère très généreux : il favorise l'extension linéaire de la zone bâtie et ouvre à l'urbanisation d'importantes surfaces non bâties (comme visibles sur la zone UZ).

Dans un second temps, l'analyse des photographies aériennes récentes accessibles en ligne nous montre la disponibilité de nombreuses dents creuses au sein de la zone urbaine. La Chambre d'agriculture note les difficultés rencontrées par la commune relatives à la maîtrise foncière de la zone de projet 1AU : des outils tels que la majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties permettent aux collectivités de lutter contre la rétention foncière.

Cependant, il s'avère que le projet de modification a un impact limité sur l'activité agricole du territoire en ce sens que l'urbanisation du secteur était prévue sur le long terme. Aussi, au regard des éléments constitutifs du dossier, **la Chambre d'agriculture émet un avis réservé sur le dossier**. Nous souhaitons préciser que, dans le cadre d'un prochain document d'urbanisme, la collectivité devra se questionner sur les secteurs de projet. A ce titre, il serait opportun de prévoir des zones de projet prenant en compte les possibilités de maîtrise foncière. Egalement, une politique volontariste de mobilisation du foncier disponible au sein de la partie actuellement urbanisée devrait être mise en place : les nombreuses dents creuses du territoire seront analysées et devront être mobilisées en priorité.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir, à la fin du processus de modification, la version définitive et applicable de votre Plan Local d'Urbanisme, soit sous forme papier, soit sous forme numérique.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Louis BELLOCHE



Antenne Bocage
21 Rue de Briouze - BP 16
La Ferrière-aux-Etangs
61458 Flers cedex
Tél. : 02 33 62 28 82
Fax : 02 33 96 14 42
bocage@orne.chambagri.fr

Antenne Plaines - Auge
ZI Les Fourneaux
Route du Bouillon
61500 Sées
Tél. : 02 33 81 77 80
Fax : 02 33 81 77 89
plaines@orne.chambagri.fr

Antenne Perche - Ouche
ZI La Grippe
La Fontenelle
Route de L'Aigle
61400 Mortagne-au-Perche
Tél. : 02 33 85 34 40
Fax : 02 33 85 34 49
perche@orne.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Siret 186 100 046 00017
APE 9411Z
TVA FR 63 186 100 046
Code BIC AGRIFRPP866
Domiciliation bancaire :
Crédit Agricole Normandie
16606 53361 01033046111 14